

**Instruction n° CNG/DGD/UDH/DS/2016/226 du 12 juillet 2016 relative à la mise en œuvre des tableaux d'avancement aux échelons spéciaux hors classe et classe exceptionnelle et au grade de la classe exceptionnelle du corps des directeurs d'hôpital au titre de l'année 2017**

12/07/2016

Cette instruction rappelle le cadre général, les conditions d'accès à l'échelon spécial du grade de directeur d'hôpital hors-classe et au grade de directeur d'hôpital de la classe exceptionnelle, les dispositions statutaires relatives à l'échelon spécial du grade de directeur d'hôpital de la classe exceptionnelle, ainsi que les documents à fournir. Elle présente par ailleurs 6 annexes relatives à l'évaluation pour l'accès à ces grades, la grille indiciaire du corps de directeurs d'hôpital ainsi qu'une notice explicative relative à la fiche de parcours professionnels.